



Consejo Económico
y Social

Distr.
LIMITADA

E/CN.4/1996/168
23 de abril de 1996

ESPAÑOL
Original: ARABE Y FRANCES

COMISION DE DERECHOS HUMANOS
52º período de sesiones
Tema 10 del programa

CUESTION DE LA VIOLACION DE LOS DERECHOS HUMANOS Y LAS LIBERTADES
FUNDAMENTALES EN CUALQUIER PARTE DEL MUNDO, Y ESPECIALMENTE EN LOS
PAISES Y TERRITORIOS COLONIALES Y DEPENDIENTES

Nota verbal de fecha 22 de abril de 1996 dirigida al Presidente
de la Comisión de Derechos Humanos por la Misión Permanente del
Líbano ante la Oficina de las Naciones Unidas en Ginebra

La Misión Permanente del Líbano ante la Oficina de las Naciones Unidas y otras organizaciones internacionales en Ginebra saluda atentamente al Presidente del 52º período de sesiones de la Comisión de Derechos Humanos y tiene el honor de adjuntarle a la presente el llamamiento hecho por Su Excelencia el Ministro de Asuntos Sociales a todos los delegados de los países que participan en los trabajos de la Comisión de Derechos Humanos. La Misión Permanente le ruega que haga distribuir este llamamiento*, fechado el 19 de abril de 1996, como documento del 52º período de sesiones de la Comisión de Derechos Humanos en relación con el tema 10 del programa.

* El anexo se reproduce como se presentó, en los idiomas originales solamente.

ANNEXE

APPEL DU MINISTRE LIBANAIS DES AFFAIRES SOCIALES ADRESSE
AUX REPRESENTANTS DES ETATS PARTICIPANT AUX TRAVAUX
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE,
S. E. L'AMBASSADEUR AMINE EL-KHAZEN

Alors que vous êtes réunis pour examiner la situation dans toutes les régions du monde et que vous vous efforcez de trouver les meilleurs moyens d'améliorer les conditions de vie de l'homme dans tous les domaines, de lui garantir l'exercice de tous ses droits et de lui assurer une existence dans la dignité et la liberté à l'abri de l'oppression et de la pauvreté, alors que vous oeuvrez pour faire régner la justice à tous les niveaux, le peuple libanais épris de paix est victime sur sa propre terre des violations les plus odieuses et des crimes les plus abjects. Des centaines d'enfants, de femmes, de vieillards et de personnes handicapées sont déchiquetés par les bombes israéliennes qui ne laissent que des monceaux de cadavres démembrés difficiles à identifier.

Les Libanais sont tués par milliers et le feu de la mort poursuit les survivants partout où ils essaient de se réfugier ne leur laissant même pas la possibilité de s'approvisionner en eau, en nourriture ou en médicaments.

Notre peuple est plongé dans les ténèbres, tant l'incertitude quant à son avenir et sa survie est grande. Les Libanais qui ont pu fuir les bombardements se sont réfugiés dans des endroits où il n'existe pratiquement aucune infrastructure d'accueil ou d'hébergement. Ceux qui ont pu échapper à la mort doivent à présent faire face à un froid glacial contre lequel leurs haillons ne les protègent guère.

Les coutumes et les dispositions des conventions internationales sont bafouées dans notre pays, et ceux qui combattent notre peuple le poursuivent même lorsqu'il s'abrite derrière les drapeaux de l'Organisation des Nations Unies et dans ses locaux.

En bref, notre pays est à feu et à sang, et notre peuple assiégé en proie aux affres du froid et de la faim.

Dans notre pays, un peuple est traité avec mépris et des larmes coulent pour les victimes et face aux destructions et au silence du monde.

Dans notre pays, il y a un terrible engrenage de la souffrance et une profonde affliction dans le coeur des hommes; y êtes-vous sensibles ?

Le Ministre des affaires sociales
(Signé) Istéphane AL-DOUEH